



# **BUDGET PRIMITIF**

## **2025**

**COMMUNE DE RIOM  
BUDGET PRIMITIF 2025**

## Table des matières

<b>Introduction</b>	<b>3</b>
<b>1. Section de fonctionnement</b>	<b>4</b>
<b>1. Recettes de fonctionnement : 28,29 M€</b>	<b>4</b>
1.1.1. Ressources fiscales et dotations : 23,87M€	5
1.1.2 Produits des services, domaine et ventes diverses : 1,5M€	8
1.1.3 Remboursement de frais divers et charges de personnel : 1,14M€	9
1.1.4 Remboursement Assurance Personnel et Décharges : 150 000 €	10
1.1.5 Autres produits de gestion courante 148 281 €, produits financiers et produits exceptionnels	10
<b>1.2 Dépenses de fonctionnement : 25,58M€</b>	<b>11</b>
1.2.1 Charges à caractère général : 6,22M€	11
1.2.2 Charges de personnel : 16,16 M€	14
1.2.3 Autres charges de gestion courante : 1,96M€	15
1.2.4 Charges financières : 269 000€	16
1.2.5 Charges exceptionnelles : 20 000 €	16
1.2.6 Atténuation de produits : 168 000 €	16
<b>2. Section d'investissement</b>	<b>17</b>
<b>2.1 Recettes réelles d'investissement 11,16M€</b>	<b>17</b>
2.1.1 Exécédents de fonctionnement capitalisés : 2,42M€	17
2.1.2 FCTVA : 930 255 €	17
2.1.3 Subventions d'investissement 2M€	17
2.1.4. Taxe d'aménagement : 200 000 €	18
2.1.5 Cessions, divers et remboursement par l'EFCAM : 448 750 €	18
2.1.6 Amendes de police : 130 000 €	18
2.1.7 Emprunt : 5,03M€	18
<b>2.2 Dépenses d'investissement : 13,36 M€</b>	<b>19</b>
2.2.1 Travaux : 8,72M€	19
2.2.2 Fonds de concours à RLV : 161 140 €	21
2.2.3 Etudes : 1,5M€	21
2.2.4 Matériel informatique, logiciels, sites internet : 261 336 €	21
2.2.5 Acquisitions immobilières : 569 550 €	22
2.2.6 Acquisitions mobilières : 461 323 €	22
2.2.7 Remboursements d'emprunts : 963 737 €	22
<b>Conclusion</b>	<b>23</b>

# Introduction

---

Dans la lignée du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) voté lors du Conseil municipal du 13 février 2025 le Budget Primitif (BP) représente la première étape du cycle budgétaire annuel de la Commune.

Adopté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année concernée, ce budget est soumis au représentant de l'État dans les quinze jours suivant son approbation. Il confère au Maire l'autorisation d'engager les opérations financières prévues, couvrant la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile. Il traduit les orientations du ROB en une matière chiffrée et détaillée.

Ce rapport doit favoriser l'appréhension et le suivi de la structure des différents chapitres du budget, en explorant en détail les recettes et dépenses des sections de fonctionnement et d'investissement.

Comme chaque année, l'année 2025 présente des défis à relever :

- Absorber les mesures exogènes (augmentation du taux CNRACL, baisse des financements),
- Intégrer les évolutions internes (évolution de la masse salariale, des besoins, des prix),
- Poursuivre des investissements structurants orientés vers une durabilité environnementale,
- Prévoir plusieurs sources de financements afin de maintenir la bonne santé financière de la collectivité.

Pour rappel, comme approuvé lors du Conseil municipal du 11 décembre 2023, la collectivité a adopté la nomenclature comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Le rapport se concentre exclusivement sur l'examen des recettes et des dépenses effectives, excluant les opérations d'ordre qui, dans la mesure où elles sont équilibrées entre dépenses et recettes, ne génèrent aucun décaissement réel.

# 1. Section de fonctionnement

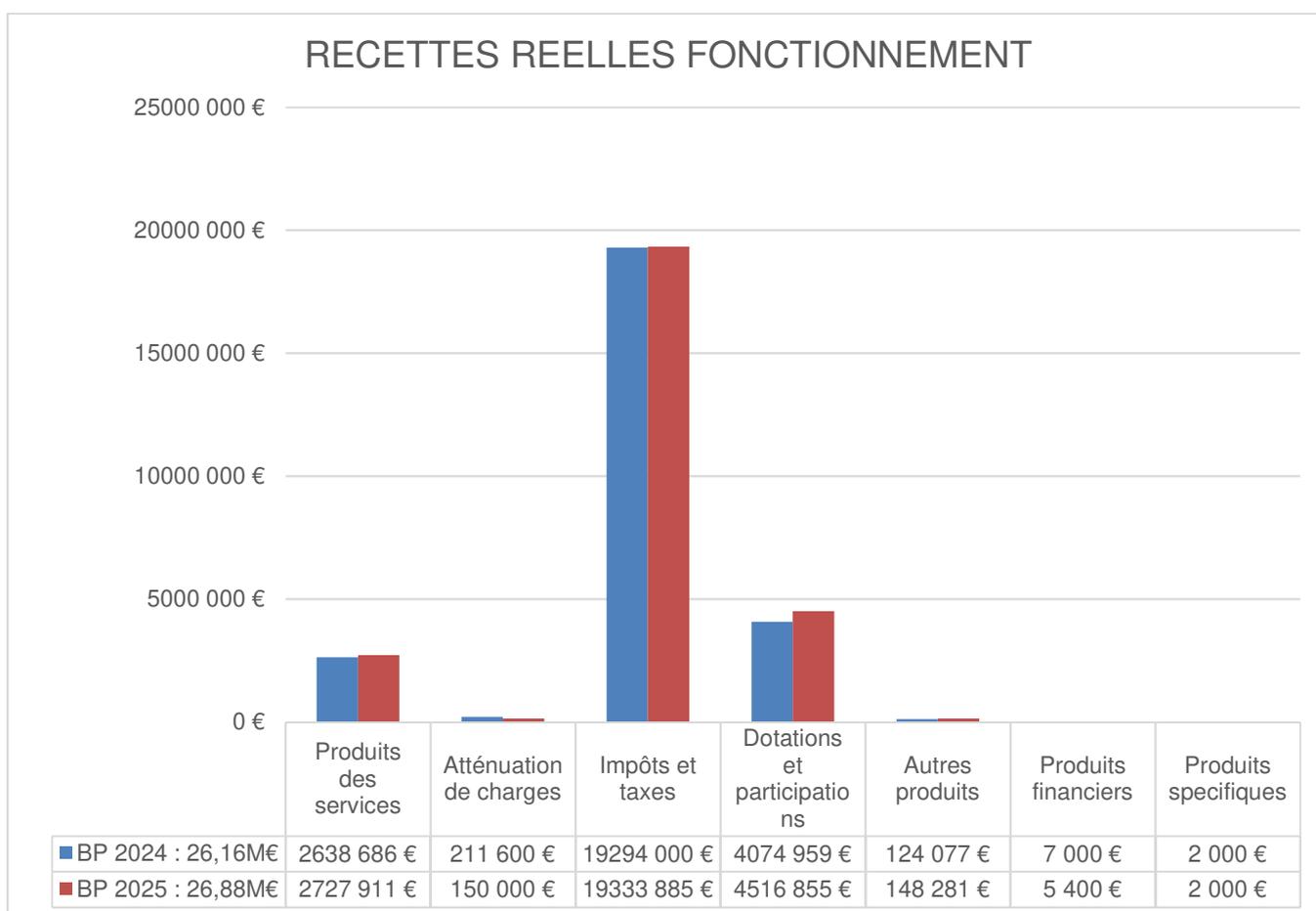
Les comparaisons sont effectuées de BP à BP consolidés, c'est-à-dire en incluant les décisions modificatives au budget. Toutefois, dans un souci de lisibilité les écritures intégrant la prise en compte du quotient familial sont exclues.

## 1. Recettes de fonctionnement : 28.29 M€

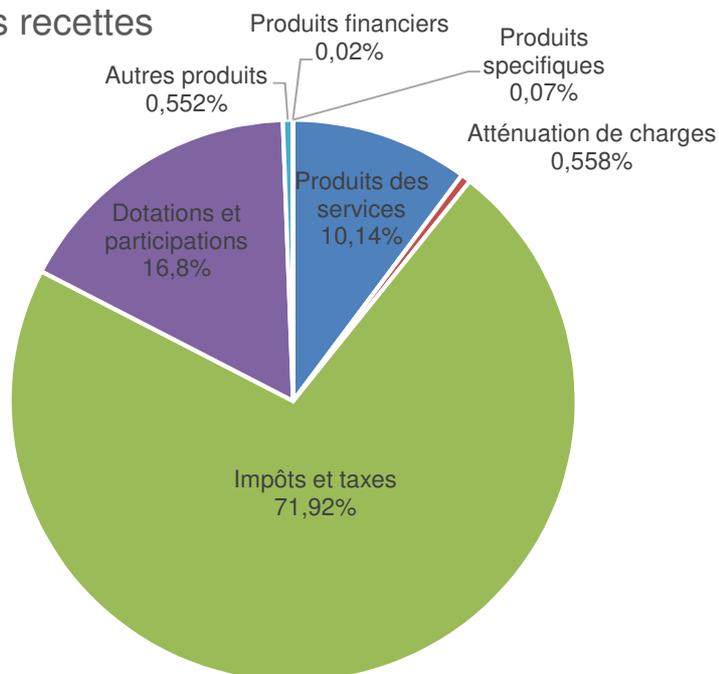
Les recettes réelles de fonctionnement sont prévues en hausse de 1,70 % par rapport au Budget 2024, pour s'établir à **28 291 678,18€ dont 1 387 345,41€ de résultat reporté** contre 27 818 044,84€ en 2024 dont 1 465 723,58 € de résultat reporté. Elles retrouvent ainsi une dynamique de progression qui reste néanmoins à relativiser car certaines recettes nouvelles sont à mettre en parallèle de nouvelles dépenses de fonctionnement (subventions NEFLE, ERASMUS, remboursement SCET, facturation de la préparation et livraison de repas à de nouvelles communes).

Par souci de lisibilité, il est proposé une analyse par principaux postes et non pas par chapitres comptables.

La répartition des ressources selon les grands postes de recettes se matérialise comme suit :



## BP 2025 part des recettes

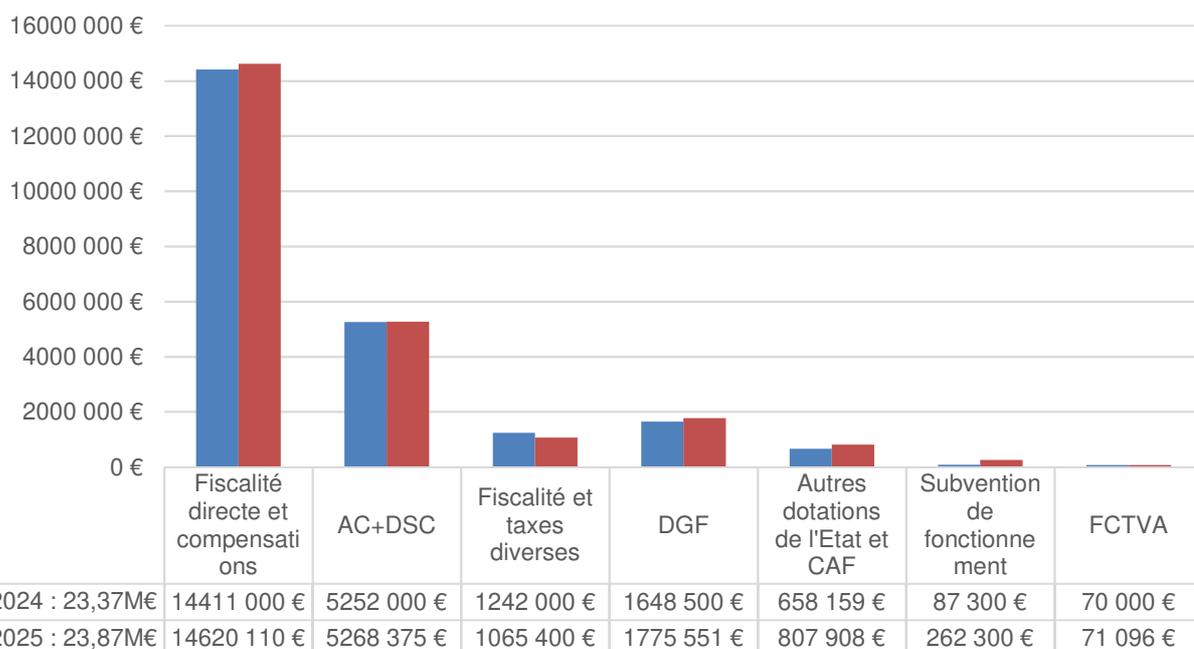


### 1.1.1. Ressources fiscales et dotations

Cette rubrique correspond aux chapitres 73 et 74 du budget et se monte à 23,87M€, soit une hausse de 2,15% par rapport au BP2024. Les ressources fiscales et les dotations constituent la majeure partie des recettes de fonctionnement, à hauteur de 84,37%.

Comme l'an passé, un retraitement complet vous est proposé, afin d'assurer la meilleure lisibilité entre les dotations et participations, la fiscalité propre à la collectivité, la fiscalité indirecte et les reversements par RLV.

### Ressources fiscales et dotations



### 1.1.1.1 Fiscalité communale directe

Cette recette est inscrite au sein des chapitres 73 et 74 et prévue pour 2025 à 14,61M€, soit une hausse de 1,47% par rapport à 2024. Cette somme intègre également les compensations versées par l'Etat dans le cadre des différentes réformes fiscales : compensation de la perte de la taxe d'habitation, puis compensation de l'abattement des valeurs locatives des locaux industriels.

La collectivité maintient ses taux d'imposition inchangés depuis 2014, conformément à son engagement.

	Taux proposés
Taxe Foncier Bâti (TFB)	46,38%
Taxe Foncier non Bâti (TFNB)	83,00 %
Taxe d'habitation (TH)	16,50%

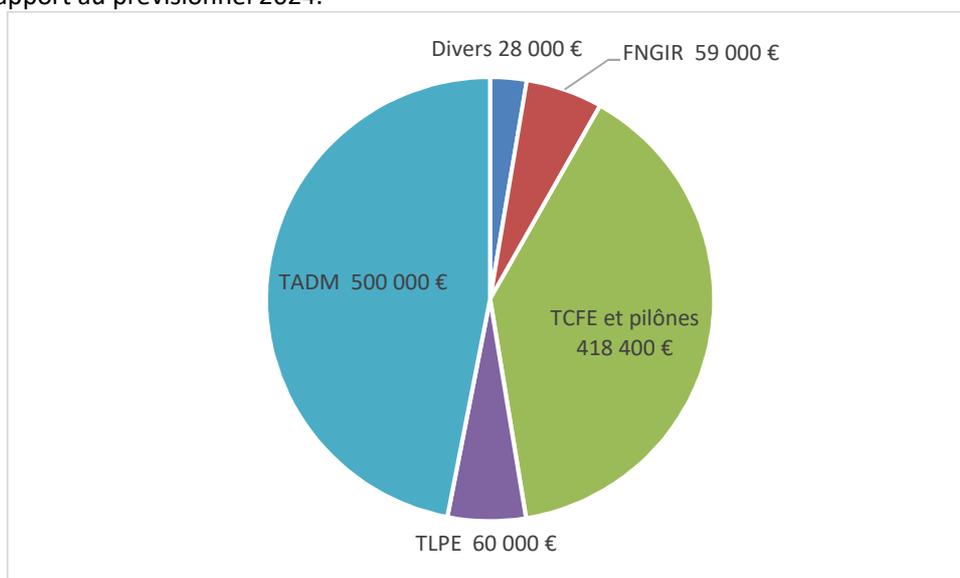
Comme vu depuis 2020, le taux de TFB reprend désormais le taux anciennement départemental auquel s'ajoute le taux communal.

Le produit des taxes est noté en hausse par rapport à 2024. En effet, les bases servant au calcul de la fiscalité sont indexées sur l'inflation. Aussi, d'après la Direction Départementale des Finances Publiques, la hausse des bases devrait s'établir à + 1,7% après avoir progressé trois années de suite de plus de 3%.

La recette supplémentaire générée par rapport réalisé 2024 s'élèverait à environ 187 000€. Ce point sera confirmé à la réception de l'état de fiscalité au printemps 2025.

### 1.1.1.2 Fiscalité indirecte et taxes diverses

En ce qui concerne la fiscalité dite indirecte et les taxes diverses, elles s'élèvent pour 2025 à 1,065M€, soit une baisse de 14.22% par rapport au prévisionnel 2024.



Le montant prévisionnel inscrit au titre de la taxe sur les droits de mutation a été diminué par rapport aux exercices précédents afin d'être conforme à la réalité économique.

La taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) est maintenue à 60 000€.

Le fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR) est prévu en légère diminution par rapport à 2024 (- 1 000 €).

La taxe sur les pylônes électriques et la taxe sur l'électricité restent stables par rapport à 2024.

### 1.1.1.3 Attribution de Compensation (AC) et Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) : Transferts en provenance de RLV

Les transferts en provenance de RLV correspondent majoritairement à la restitution de taxe professionnelle initialement communale, déduite des charges/produits transférés à l'occasion de la création de l'EPCI Riom Communauté, devenu depuis Riom Limagne et Volcans (RLV). Ces transferts sont en légère augmentation pour 2025 : + 16 909 € car la prévision budgétaire 2025 a été ajustée aux montants réels versés.

A cette restitution de taxe professionnelle (4,22M€) s'ajoute la dotation de solidarité (1,051M€).

### 1.1.1.4 Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

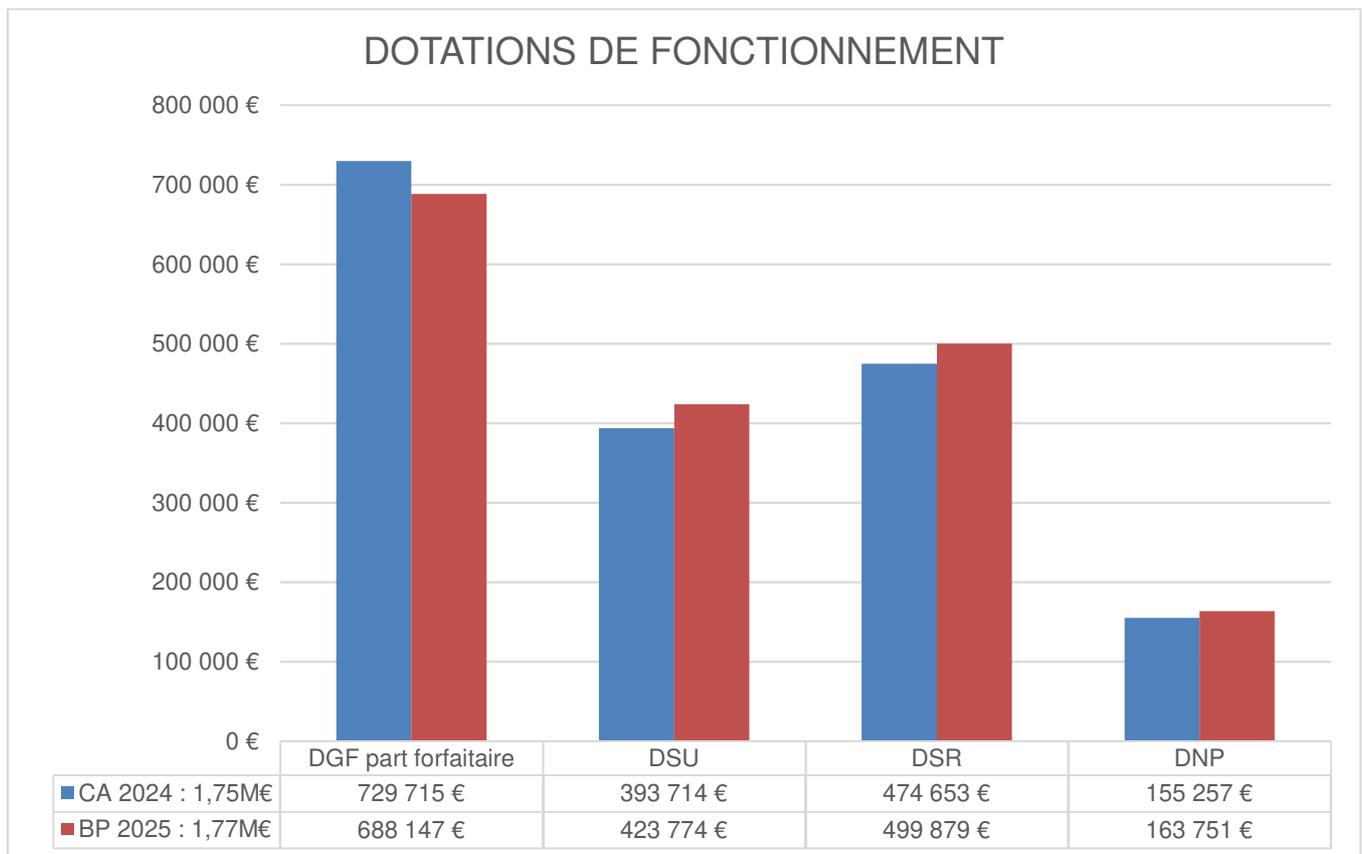
La Loi de Finances pour 2025 prévoit un abondement de la DGF communale et intercommunale à hauteur de 150M€ pour contribuer au financement de la progression (+290M€) des enveloppes de péréquation DSU et DSR.

L'Etat prélèvera ces 150M€ sur les crédits d'investissement DSIL. Le solde à financer, ajouté à l'effet d'autres progressions « mécaniques » affectant l'enveloppe de la DGF (couverture de l'effet population, poursuite de la montée en puissance de la dotation d'intercommunalité) conduira à la reprise d'un écrêtement plus marqué de la dotation forfaitaire des communes concernées.

La DGF communale 2025 est prévue à hauteur de 1 775 552 € soit une hausse de 1,3 % par rapport au réalisé 2024. Cette recette est inscrite au chapitre 74.

Pour 2025, les composantes de la DGF de la commune, actualisées à l'issue du vote de la Loi de Finances pour 2025, s'établissent ainsi :

- Dotation Forfaitaire : 688 147€
- Dotation de Solidarité Rurale Bourg Centre : 499 879€
- Dotation de Solidarité Urbaine : 423 774 €
- Dotation Nationale de Péréquation : 163 751 €



La commune de RIOM subirait donc un écrêtement de sa forfaitaire d'environ -37 400€.

La DSU, la DNP et la DSR bourg centre devraient légèrement progresser, faisant que le montant global de DGF touché par la ville devrait progresser d'environ +22 000€ par rapport à 2024.

#### 1.1.1.5 Dotation diverses de l'Etat et de la CAF

Outre la DGF, l'Etat verse d'autres dotations spécifiques liées aux missions exercées par la Commune. Tout d'abord, au titre des missions de prestations liées sur l'année n-1 (services de restauration scolaire, d'accueil de loisirs, de périscolaire), la Commune devrait percevoir 155 612€ de la part de l'Etat et 609 496€ de la part de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) sur 2025. A noter que le fonds d'amorçage, créé en 2013 pour inciter les Communes et les accompagner dans la mise en place des TAP est supprimé à compter de la rentrée 2025. Rebaptisé fonds de soutien au développement des activités périscolaires depuis 2015, il ne correspond à aucune mission obligatoire pour les Communes.

La Commune perçoit également une dotation pour la tenue du recensement, une dotation pour la gestion des titres d'identité. Pour ces compétences régaliennes, la commune de Riom percevra environ 42 800€ sur l'année 2025.

#### 1.1.1.6 Dotations diverses d'autres organismes

Ces dotations correspondent principalement à des subventions en fonctionnement versées par la Région et le Département au titre de la Saison culturelle ou de l'Ecole d'Art et de Musique, à hauteur de 92 000€. Le montant inscrit est plus élevé qu'en 2024 en raison du retard de versement de la subvention 2024 de la Région qui sera perçue en 2025.

#### 1.1.1.7 Fonds de Compensation sur la Valeur Ajoutée en fonctionnement (FCTVA)

Le FCTVA est prévu pour 2025 à hauteur de 71 096€, en lien avec les dépenses de fonctionnement éligibles réalisées en 2024.

### 1.1.2 Produits des services, domaine et ventes diverses : 1,5M€

Cette rubrique correspond à une partie du chapitre 70 du BP et regroupe les recettes d'exploitation des services (tarification du restaurant scolaire, redevances d'occupation du domaine communal, redevances du stationnement...).

Ce poste est prévu globalement en légère hausse, afin de se rapprocher du montant effectivement réalisé en 2024 et non pas de la prévision budgétaire initiale notamment pour la facturation de la restauration scolaire à d'autres communes, poste de recette pour lequel nous n'avons pas connaissance des adhésions à venir lors de l'élaboration du BP 24. A contrario, la prévision de recette liée au stationnement avait été surestimée (estimation faite en fonction du CA23), il convient donc de rester prudents dans la prévision de recette 2025 en l'ajustant aux résultats du CA 24.

Les recettes des services sont variées. Elles englobent les différents services publics proposés aux Riomois.

Tout d'abord, les repas au restaurant scolaire pour les élèves **fréquentant les écoles de Riom**. La recette est prévue en baisse de 70 000€ afin d'être en adéquation de la réalité du service : baisse du nombre d'élèves dans les écoles.

La Commune de Riom facture également des repas préparés par la Cuisine centrale à plusieurs communes : Ménétrol, Marsat, 5 communes de la Communauté de Communes Combrailles Sioule et Morge. Les récentes adhésions de Marsat et de la Communauté de Communes Combrailles Sioule et Morge ont été prises en compte dans l'élaboration du BP25.

Toujours dans le domaine « enfance / jeunesse », les recettes liées aux inscriptions des élèves aux activités périscolaire et accueil de loisirs, s'élève à 215 300€. Ce poste apparait en hausse et fait l'objet d'un rapprochement avec le réalisé 2024.

Pour la pratique du sport, les collégiens et lycéens utilisent les gymnases communaux. Aussi, la Commune refacture à la Région et au Département cette utilisation. La prévision 2025 s'élève à 64 000€.

Dans le domaine culturel, les recettes englobent plusieurs aspects. Elles intègrent les frais d'inscriptions aux Ecoles d'Art et de Musique et les revenus provenant de la vente des billets et des abonnements pour la saison culturelle Accès Soirs. Le montant inscrit au BP 25 est sensiblement le même que le réalisé 2024 : la recette est stable.

Les recettes liées au stationnement ont été estimées à 160 000€ pour être en cohérence avec le réalisé 2024, enregistrant une baisse de 162 000€ par rapport au BP24. Cette baisse importante fait suite à la faible réalisation 2024. Ces recettes sont celles provenant des horodateurs et du forfait post stationnement.

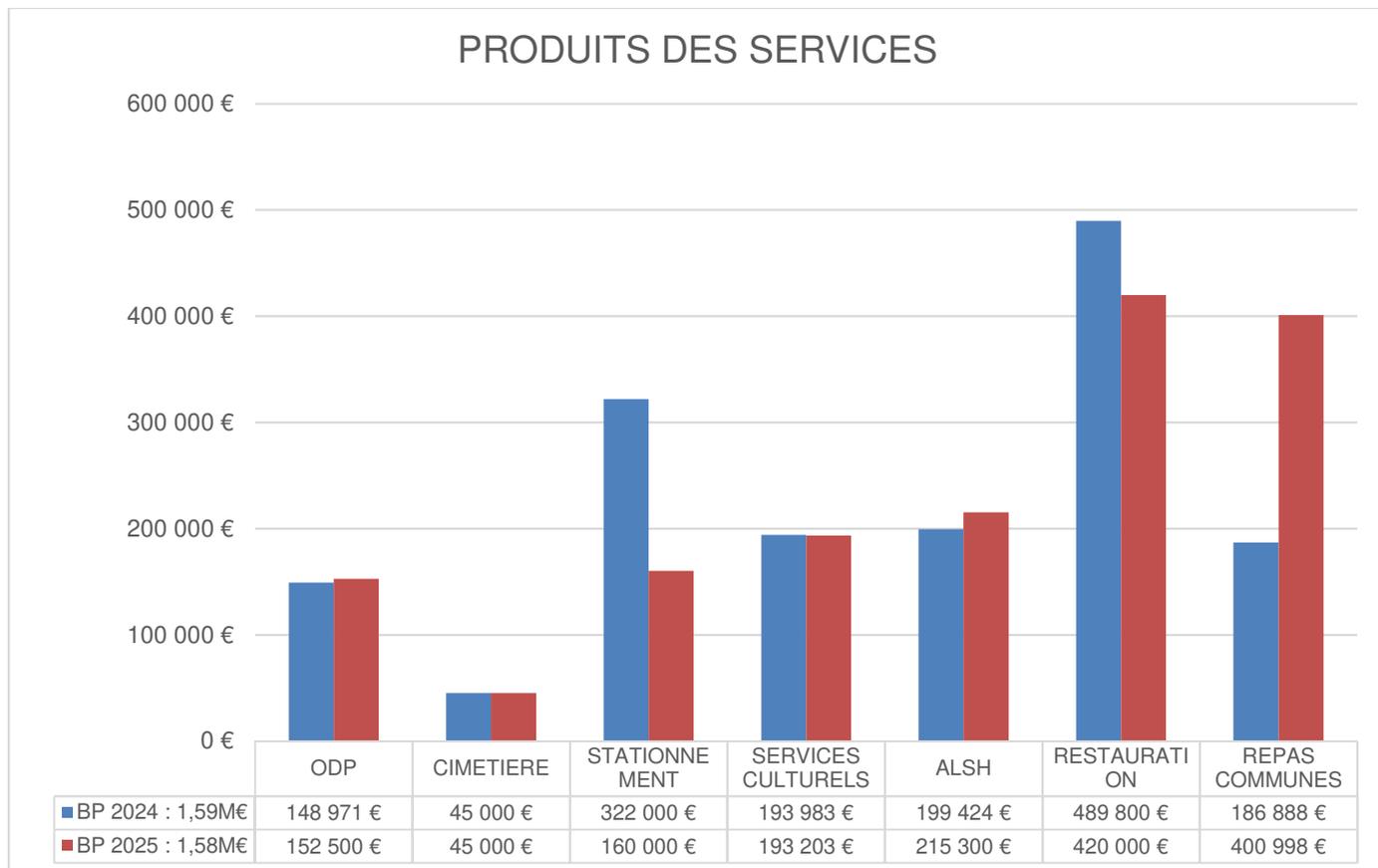
En ce qui concerne l'occupation du domaine public, comme les droits de place sur le marché, les taxis et les terrasses, une prévision de recettes à hauteur de 152 500€ a été établie, enregistrant une légère hausse par rapport à la prévision

de l'exercice précédent. Ces recettes sont issues des permissions de voirie (installations d'échafaudage sur le domaine public par exemple) qui sont évaluées à 40 000€ pour 2025.

Les redevances d'occupation de la halle génèrent 55 000€ de recettes annuelles, les droits de place sur le marché 17 500€, et les terrasses et stationnement des taxis 25 000€.

Enfin, pour les concessions au cimetière, le budget reste stable à 45 000€.

La Commune s'adapte aux évolutions et met en place des outils modernisés de paiement (règlement par carte bancaire ou en ligne).



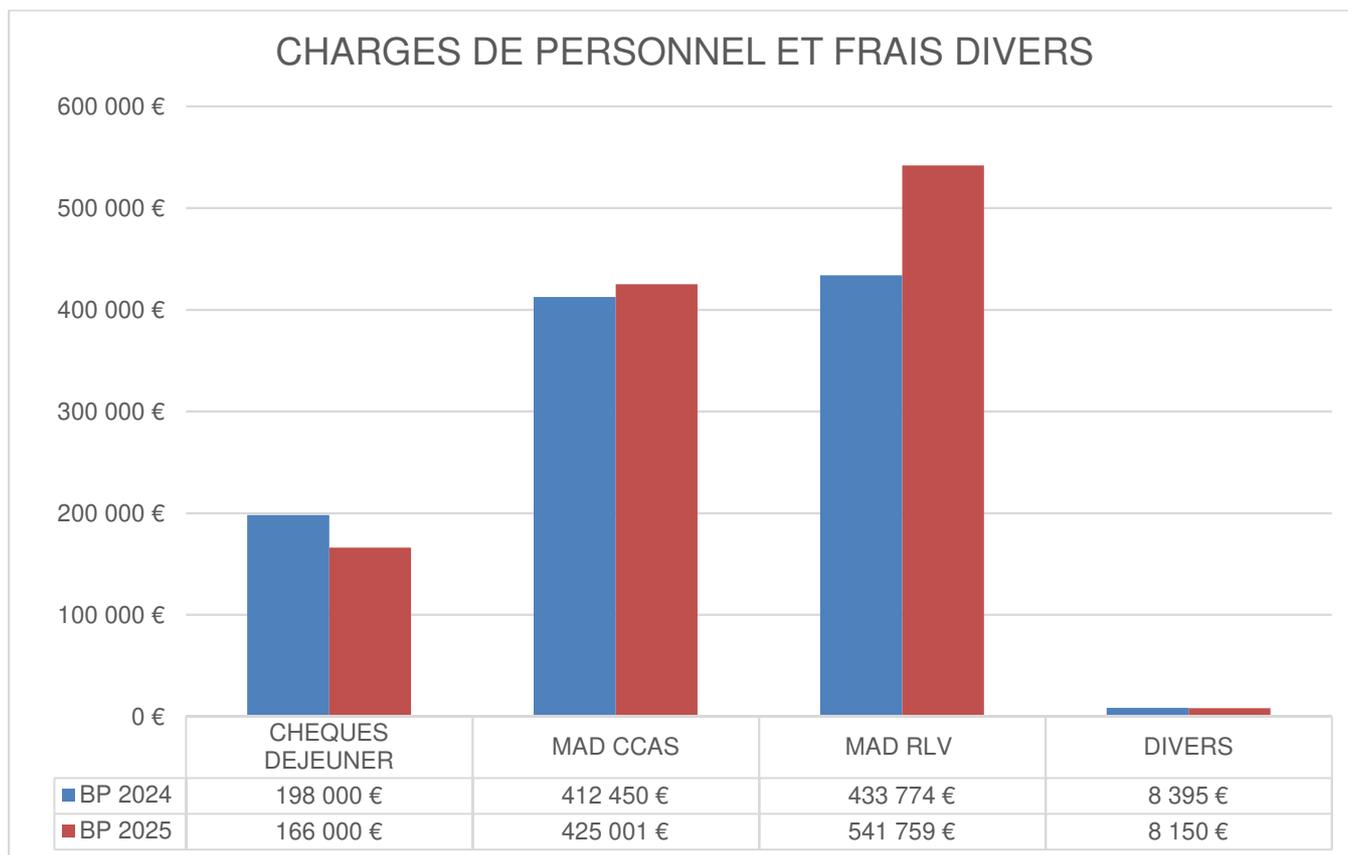
### 1.1.3 Remboursement de frais divers et charges de personnel : 1,14M€

Continuons dans le détail du chapitre 70, avec le remboursement de frais divers et de charges de personnel hors remboursements d'assurance.

Cette section regroupe plusieurs éléments :

- La contribution des agents pour les chèques déjeuner, totalisant 166 000€.
- La mise à disposition du personnel communal au profit du CCAS, affichant une légère augmentation due à l'accroissement automatique des coûts lié à la masse salariale, à savoir le glissement technicité vieillesse et l'augmentation du point d'indice, pour un total de 365 633€ en 2025.
- L'affectation d'une partie des services des Sports et des Ressources humaines à RLV, pour un montant de 351 138€.
- D'autres dépenses de mutualisation avec RLV, telles que les achats de fournitures, l'utilisation du matériel informatique et la facturation de l'occupation des locaux représentent 176 126€.

## CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS DIVERS



### 1.1.4 Remboursement Assurance Personnel et Décharges : 150 000 €

Cette rubrique correspond au chapitre 013 « atténuations de produits » du Budget prévisionnel.

Ce poste regroupe le remboursement des indemnités journalières par les assurances souscrites par la collectivité ainsi que les décharges d'activité. De par sa nature, cette recette est difficilement évaluable. Pour 2025, la prévision s'établit donc à hauteur de 150 000€.

### 1.1.5 Autres produits de gestion courante 148 281 €, produits financiers 5 400 € et produits exceptionnels 2 000 €

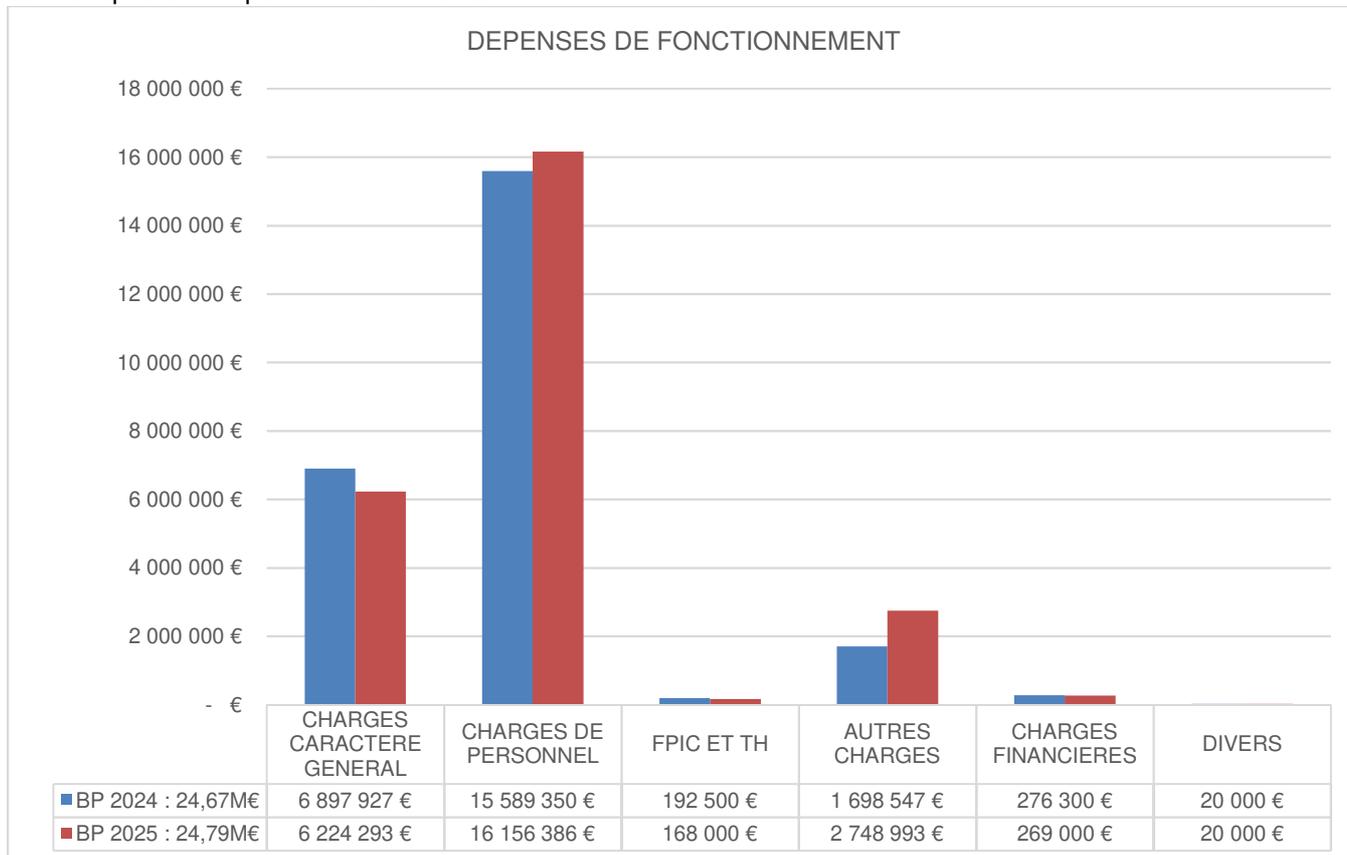
Cette rubrique correspond aux chapitres 75, 76 et 77 du BP. Il s'agit des revenus générés par la location de locaux et parkings du parc privé communal.

Ce poste est prévu en hausse de 16,9% par rapport à 2024 en raison de la hausse des indices s'appliquant aux loyers et des charges refacturées.

## 1.2 Dépenses de fonctionnement : 25,58€

Les dépenses réelles de fonctionnement de la collectivité s'élevaient pour le budget primitif 2025 à 25,58M €, soit une hausse de 0,49 % par rapport au BP 24. Le BP 2024 combiné aux décisions modificatives, hors valorisation du quotient familial, s'établissait en effet à 24,67M€.

Les inscriptions se répartissent comme suit :



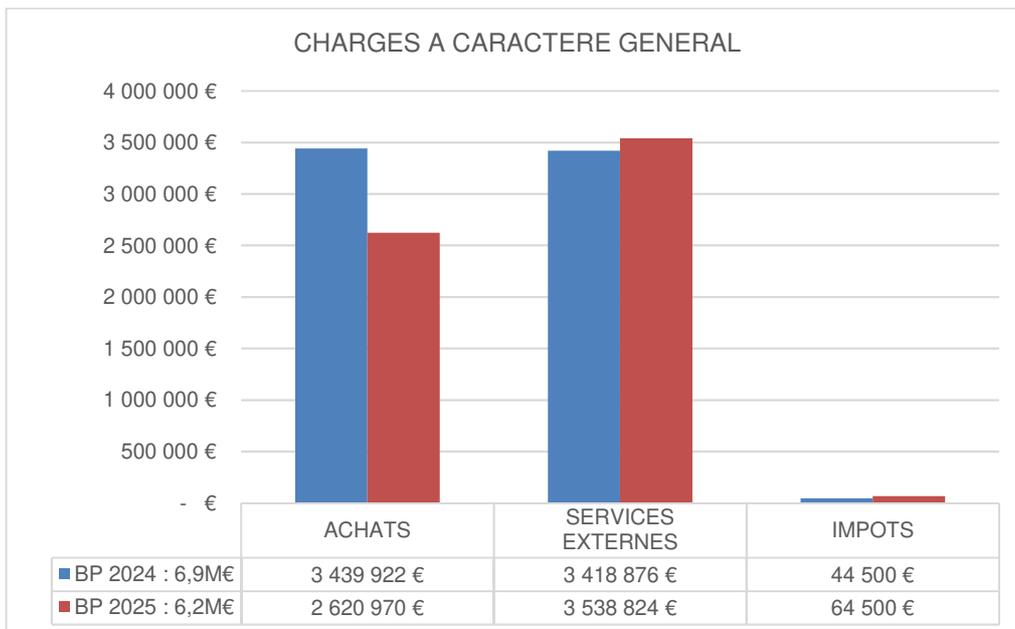
### 1.2.1 Charges à caractère général : 6,22 M€

Cette rubrique correspond au chapitre 011 du BP et constitue le cœur des dépenses quotidiennes de la collectivité. Elle est prévue en baisse de 9,76% par rapport au BP voté en 2024.

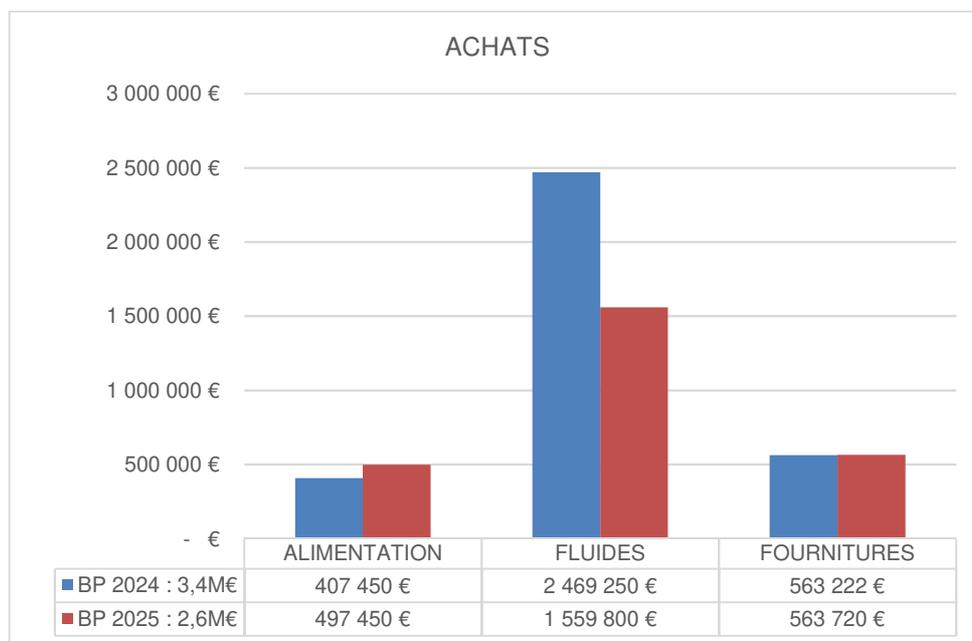
En effet, dans le BP 2024 la dépense gaz/électricité était provisionnée à 2,2M€ au regard des informations connues. Le CA 2024 étant à 1,6M€ : résultat du passage progressif en LED et de la rationalisation de la consommation d'électricité et de chauffage (extinction de l'éclairage public la nuit, vestiaires des gymnases non chauffés). De plus le marché venant d'être renouvelé en 2025 à des tarifs plus avantageux, il est proposé d'inscrire 1,30M€ pour 2025.

Les autres postes de dépenses stagnent pour les uns mais connaissent une hausse pour d'autres en raison de facteurs exogènes tels que les augmentations des coûts de maintenance.

A noter que les achats de denrées alimentaires augmentent en raison de l'adhésion de nouvelles communes à la fourniture de repas par le restaurant scolaire.



### 1.2.1.1 Achats : 2.6 M€



Ce poste comprend les fluides, les fournitures non stockées nécessaires au fonctionnement quotidien des services, ainsi que les achats de denrées pour la Cuisine centrale.

Le poste achat connaît une baisse de 818 952 €. Comme indiqué précédemment, cette variation se concentre principalement sur la réévaluation du poste "fluides".

Pour la fourniture d'électricité, la Commune adhère depuis 2015 au groupement de commandes coordonné par le SIEG au niveau du Département. Sous forme d'accords-cadres et marchés subséquents, le marché est renouvelé au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Pour la fourniture de gaz, la Commune adhère depuis 2014 au groupement de commandes coordonné par le Conseil départemental. Les tarifs du marché actuel tendent à se stabiliser.

Une enveloppe de 55 000 € est prévue et sera utilisée en cas de sinistres (fuites notamment) liés à la fourniture de fluides.

Le budget alloué à l'achat de denrées pour la préparation des repas en Cuisine centrale, sous le poste "alimentation", a été revu à la hausse à hauteur de 90 000 € pour tenir compte des communes nouvellement adhérentes à la cuisine centrale.

La cuisine Centrale s'engage à maintenir la qualité des repas qu'elle prépare. Les grammages sont fixés par une réglementation nationale, les quantités dans les assiettes sont donc maintenues. Les commandes de denrées alimentaires sont passées en tenant compte de la saisonnalité des produits et en privilégiant les circuits courts, conformément à l'ambition municipale de tendre vers l'autosuffisance alimentaire.

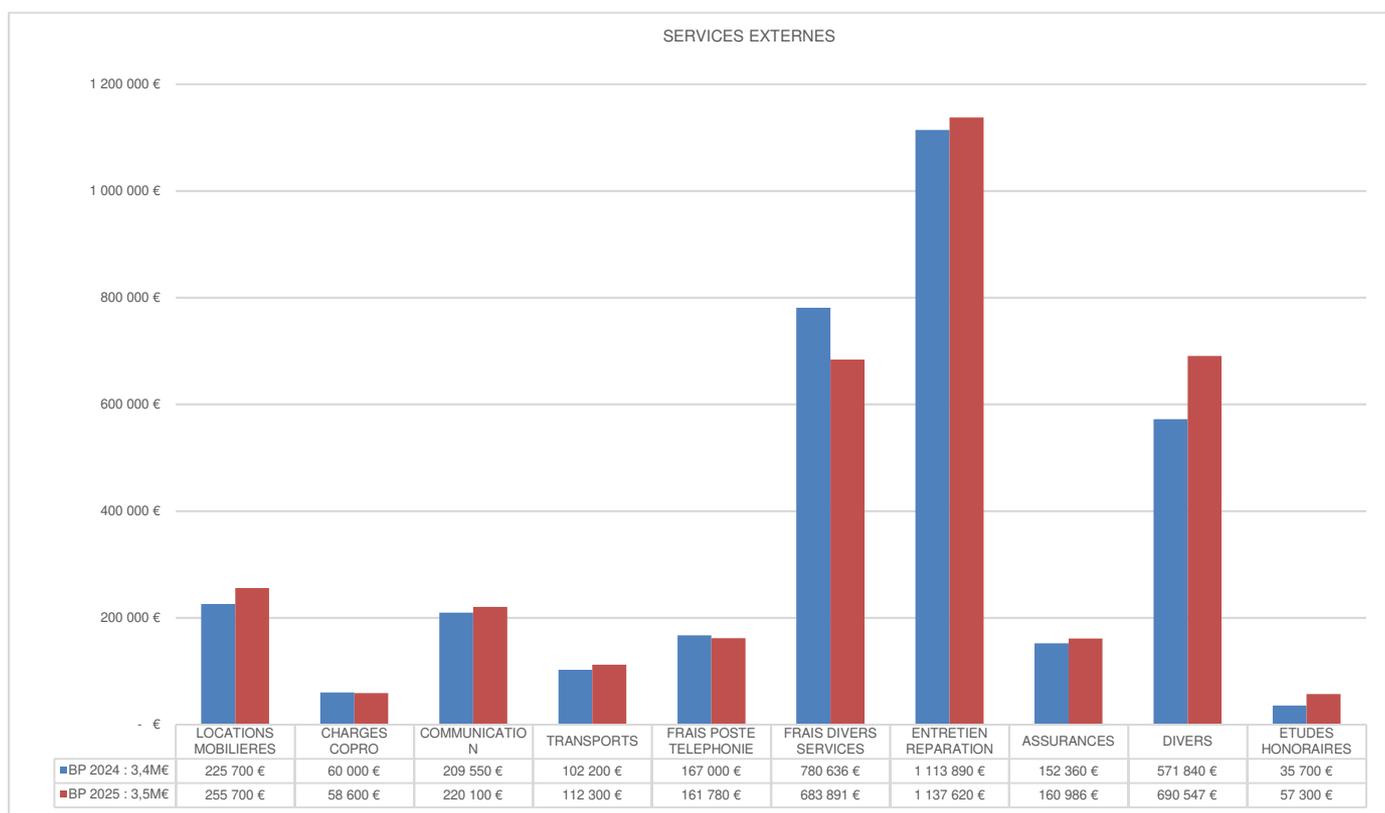
Le poste fournitures correspond au matériel pédagogique, aux fournitures administratives, aux produits d'entretien et aux vêtements de travail. Il est quasiment stable par rapport à 2024, signe des efforts fournis par les services malgré des prix constatés à la hausse.

### 1.2.1.2 Services Externes 3.5M€

Ce poste affiche une hausse de 3,51% par rapport à 2024. Les inscriptions budgétaires 2025 sont faites en tenant compte du réalisé 2024. Ce dernier ne prenait pas en compte certaines dépenses non évaluables telles que :

- les dépenses liées aux locations mobilières, aux frais de communication et autres frais divers pour la saison des Frénésies,
- la hausse des prix sur les transports pour les déplacements scolaires, périscolaires et extrascolaires (augmentation des prix unitaires suite au renouvellement de marché et révision de prix),
- des dépenses difficilement évaluables (remboursements de frais de personnel à RLV).

Cependant des efforts de rationalisation sont déployés par l'ensemble des services de la collectivité pour que les autres frais restent stables ou tendent à diminuer. Toutes les directions ont pris part à un effort de rationalisation budgétaire. Cette rationalisation s'est matérialisée par l'intégration de certaines missions en interne telles que l'animation autour des campagnes de rénovation des façades et, à compter de 2025, l'entretien des fontaines. De même, un travail sur la diminution des courriers affranchis est en cours.



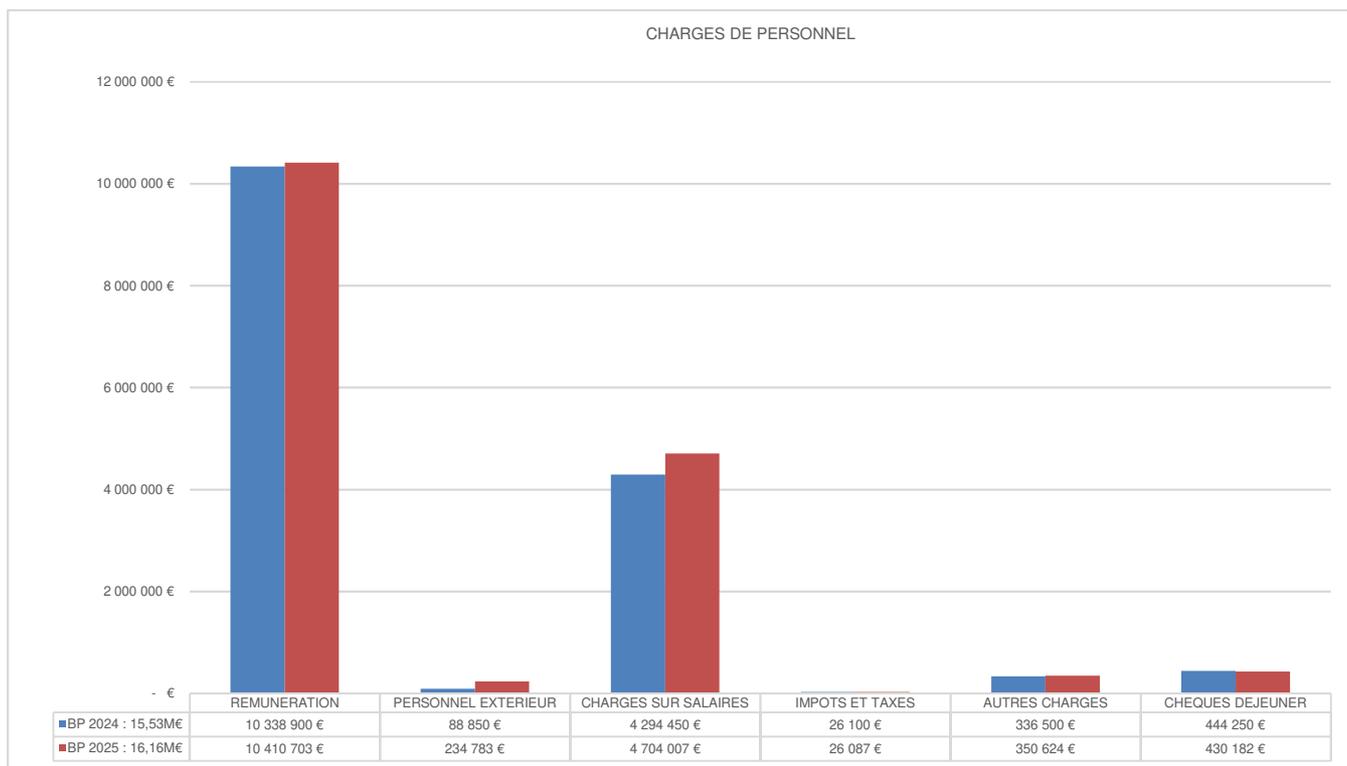
### 1.2.1.3 Impôts : 64 500 €

Cette rubrique retrace principalement les taxes foncières dont la Commune est redevable pour les propriétés non affectées à des services publics (logements, stationnements couverts...) ou affectées à des services non exonérés tels que la Halle, la supérette du Couriat et le centre aéré de Loubeyrat.

Ce poste est prévu à hauteur de 64 500€, soit +20 000€ par rapport à 2024 afin de prévoir la hausse à venir des taxes foncières en lien avec l'augmentation ponctuelle des surfaces possiblement taxables (locaux REXIA rue de l'Ambène amenés à devenir le nouveau CTM).

## 1.2.2 Charges de personnel : 16,16 M€

Cette rubrique correspond au chapitre 012 du BP et est en hausse de 4,04%.



La prévision budgétaire 2025 prend en compte des impondérables d'ores et déjà identifiés :

- la hausse de 3 points de la cotisation CNRACL pour un montant estimé à 196 500€,
- une augmentation du taux employeur URSAAF pour les agents CNRACL avec un impact à hauteur de 65 403€.

De plus, une augmentation de la participation mutuelle santé labellisée est prévue.

La participation santé est actuellement versée en fonction du salaire avec quatre montants différents :

- 12€ pour les agents < 1500€ brut
- 8€ pour les agents entre 1500€ et 2500€ brut
- 6€ pour les agents entre 2500€ et 3500€ brut
- 4€ pour les agents supérieurs à 3500€ brut

Au 01/01/2025, le montant sera de 15€ de participation pour tous les agents entraînant un surcoût de 10 687 €.

La prime d'assurance du personnel augmente à nouveau cette année. La hausse prévue est de 12,5% pour l'année, passant de 320 000€ à 360 000€.

Ces prévisions tiennent également compte des recrutements en cours et du glissement vieillesse technicité (GVT), à savoir les avancements d'échelon, de grade, promotions internes et autres réussites aux concours ainsi que d'éventuelles ruptures conventionnelles pour un total d'environ 251 000€.

Le poste personnel extérieur voit son budget augmenter sur 2025 mais dans les faits, il n'y a pas d'augmentation réelle. Il s'agit de la mise à disposition des agents par RLV réévaluée au coût réel et dont la prévision 2024 avait été sous-évaluée.

Certains éléments restent inchangés :

- Le forfait CNAS : 212€ par agent,
- L'enveloppe concernant le fond de compensation du supplément familial de traitement est maintenue car il est difficile d'avoir de la visibilité sur cet élément,
- L'enveloppe chèque déjeuner reste basé sur la valeur faciale à 8€ comme en 2024.
- Enfin le forfait visite médicale est toujours sur la base de 110€ par agent de la collectivité (visite médicale effectuée ou non).

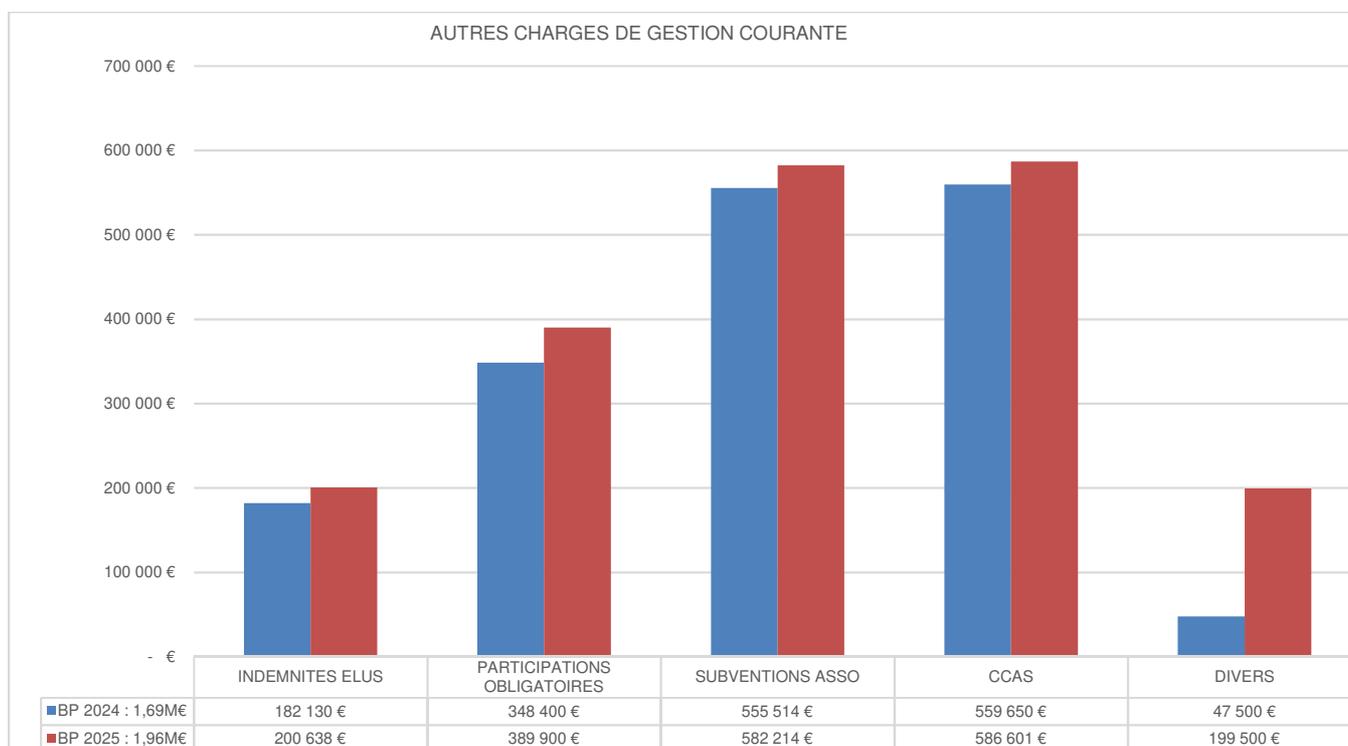
En tant qu'employeurs publics, les collectivités locales sont tenues d'être particulièrement vigilantes pour ne pas faire peser sur le contribuable une pression disproportionnée par rapport à ses capacités et au volume des services publics proposés sur le territoire. Mais elles sont aussi attentives à leur poids en tant qu'employeur dans le tissu économique local, et au fait que les agents aussi sont des contribuables.

Rappelons que les hausses de rémunérations des années précédentes ont été décidées unilatéralement par l'Etat et sans anticipation ce qui a constitué pour les collectivités une contrainte budgétaire non anticipée. Le rappel de ces dépenses subies ne doit pas faire oublier que le point d'indice n'augmente pas au même rythme que le SMIC et que depuis 2014, il n'a été que très peu augmenté. De plus, dans la fonction publique territoriale et en particulier dans les Communes, l'essentiel du personnel est composé d'agents de catégorie C, soit les plus bas salaires. Enfin, il convient de rappeler que pour anticiper sur l'allongement des carrières, les agents publics ont tous vu les grilles indiciaires être refondues avec la mise en place d'un avancement à durée unique et l'allongement de la durée des échelons, impliquant une progression GVT plus lente.

### 1.2.3 Autres charges de gestion courante : 1,96 M€

Cette rubrique renvoie au chapitre 65 du BP et correspond notamment aux subventions aux associations, à la participations OGEC et au partenariat avec le CCAS hors évaluation reste à charge pour la collectivité compte tenu de l'application d'une tarification modulée en fonction du quotient familial.

Ce poste est en hausse par rapport à l'année 2024 pour plusieurs raisons.



#### 1.2.3.1 Participations obligatoires : 389 900€

La participation à l'OGEC est budgétée à hauteur de 331 500€ pour 2025, soit une hausse de 14,31% par rapport au BP voté en 2024. Le calcul exact de la subvention versée en 2025 sera effectué à l'appui du Compte Administratif 2024 mais la tendance qui se dégage est à la hausse.

En effet, les effectifs de l'OGEC se maintiennent voire augmentent légèrement alors que les effectifs des écoles publiques diminuent chaque année. Cependant les coûts fixes de fonctionnement des écoles publiques pris en compte pour le calcul du coût élève ne diminuent pas voire augmentent (notamment sur la part des salaires prise en compte et les frais de maintenance). Le coût élève augmente donc chaque année ce qui implique une hausse de la participation allouée à l'OGEC (rappel du calcul : coût élève public \* nombre élèves OGEC).

Le poste fourrière animale reste stable à 30 500€. Pour la fourrière animale, Riom adhère au groupement de commande conduit par la Commune de Clermont-Ferrand.

### **1.2.3.2 Associations 582 214€**

Ce poste valorise le soutien financier de la Commune aux associations reste dans une stabilité globale.

Une ligne subvention ERASMUS apparaît pour 20 000 € : il s'agit d'une subvention perçue et reversée par la Ville. Les enseignants montent le dossier de subvention dans le cadre des projets qu'ils développent mais, n'ayant pas de structure en nom propre, la subvention est versée à la ville de Riom qui la reverse à l'école.

Il est également prévu une subvention pour l'Université Bordeaux Montaigne à hauteur de 3 000 € dans le cadre du projet de reconversion des friches carcérales.

Une subvention de 2 000 € votée en décembre en faveur des sinistrés d'Algemesi apparaît au budget car versée en janvier 2025 sur le BP 2025.

Afin d'évaluer le plus fidèlement possible l'effort de la collectivité en direction du tissu associatif, il est à noter qu'aux subventions directes s'ajoutent les prestations en nature dont les associations bénéficient au quotidien : mise à disposition de locaux, prise en charge des fluides, prêts de matériels et autres prestations diverses qui constituent une aide substantielle à leur fonctionnement.

### **1.2.3.3 Action Sociale : 586 601 €**

Ce poste, en hausse de 26 951 €, recouvre :

- La subvention d'équilibre allouée au CCAS. Elle augmente de 15 000 € cette année en passant de 150 000 € à 165 000 €. Cette subvention est destinée à équilibrer le budget du CCAS.
- La traduction financière des coûts de fonctionnement du CCAS pris en charge par la Commune à hauteur de 421 601 €, en hausse de 11 952 € en raison de l'augmentation du coût des ressources humaines.

### **1.2.3.3 Indemnités élus : 200 638 €**

Ce poste apparaît en hausse de 18 508€ par rapport au voté 2024 mais reste stable par rapport au réalisé 2024. Cette hausse est due à l'impact en année pleine de la délibération votée en février 2024 attribuant des indemnités à des conseillers municipaux délégués.

A noter que les frais de mission et de formation des élus restent stables.

### **1.2.3.3 Divers : 199 500 €**

Ce poste est en nette augmentation mais cela pour plusieurs raisons :

- inscription de 70 000 € au lieu de 35 000 € en 2024 pour les créances admises en non-valeur. En effet, le SGC de Riom procède depuis l'an dernier à un toilettage des créances irrécouvrables. Cela n'empêche en rien la possibilité de les recouvrer ultérieurement si les créanciers venaient à les régler.
- inscription de 6 000 € au BP 25 pour la quote-part d'impôt réglée à l'EPF SMAF pour les biens en portage (jusque là réglée avec les autres impôts au chapitre 011),
- inscription de 109 000 € pour les droits d'utilisation informatique en nuages et les redevances relatives aux brevets informatiques. Ces dépenses, jusqu'ici prévues en investissement, s'inscrivent en fonctionnement et bénéficient ainsi d'une éligibilité au FCTVA.

## **1.2.4 Charges financières : 269 000€**

Les charges financières se retrouvent au chapitre 66 du BP et correspondent aux intérêts de la dette. La prévision de 2025 apparaît stable par rapport à 2024. En sus des intérêts de la dette en cours, il est prévu le remboursement d'une nouvelle annuité correspondant à l'emprunt d'équilibre qui serait sollicité en cours d'année.

Pour rappel, le remboursement du capital de l'emprunt apparaît en section d'investissement.

## **1.2.5 Charges exceptionnelles : 20 000 €**

Il s'agit du chapitre 67 au BP.

Ce poste est reconduit à l'identique de 2024. Ce chapitre comprend par exemple les remboursements de trop perçus de charges à des locataires, ou bien au besoin les indemnités liées à des protocoles transactionnels.

## **1.2.6 Atténuation de produits : 168 000 €**

Il s'agit du chapitre 014 au BP. Ce poste est prévu en baisse du fait principalement de la diminution progressive de la contribution de la commune au FPIC (Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) prévue au pacte financier et fiscal avec RLV.

## 2. Section d'investissement

### 2.1 Recettes réelles d'investissement 11,16 M€

Hors opérations d'ordre, la section d'investissement propose les recettes réelles suivantes :



#### 2.1.1 Excédents de fonctionnement capitalisés : 2,42M€

Cette rubrique correspond au chapitre 1068 du BP. Il s'agit de la part d'excédent de fonctionnement capitalisé afin de couvrir le financement des restes à réaliser 2024. Cette prévision est conforme à la délibération d'affectation des résultats prise précédemment. Cette recette contribue à l'autofinancement des dépenses d'investissement.

Pour compléter la part d'autofinancement au budget primitif 2025, il convient d'ajouter à cette recette le montant prévu au compte 021 « Virement de la section de fonctionnement » (opération d'ordre donc non comptabilisée dans les recettes réelles d'investissement) qui s'élève à 2,3 M€. Ce montant correspond à la différence entre les dépenses et les recettes de fonctionnement, opérations d'ordre comprises.

#### 2.1.2 FCTVA : 930 255 €

Le FCTVA 2024, mécaniquement généré par le volume de l'investissement de la Commune sur l'année 2024, se montera à 930 255 €. Il correspond à un reversement à la Commune par l'Etat de 16,404% des dépenses d'investissement éligibles lors de l'année n-1. Logiquement, les dépenses en investissement sur 2024 étant moins importantes que sur l'année 2023, la recette de FCTVA diminue.

#### 2.1.3 Subventions d'investissement 2 M€

Cette rubrique se retrouve au chapitre 13 du BP.

Elle comprend 2M€ d'inscriptions nouvelles.

Les services de la Commune travaillent en étroite collaboration avec les services de l'Etat et les partenaires locaux (Conseil régional, Conseil départemental) afin de solliciter des subventions pour chaque projet éligible. En effet, comme

présenté au cours du ROB, chaque projet d'investissement doit être prioritairement financé par le biais de l'autofinancement et des subventions.

Les subventions octroyées aux Communes évoluent, que ce soit dans leurs montants avec des enveloppes globales en baisse, ou bien dans leurs critères avec de fortes exigences environnementales vis-à-vis des projets soutenus.

#### **2.1.4. Taxe d'aménagement : 200 000 €**

La taxe d'aménagement se retrouve au chapitre 10 du BP.

La taxe d'aménagement est stable par rapport à 2024. Dans la mesure où cette taxe dépend du rythme de sortie de nouveaux programmes, elle est fortement liée au dynamisme du marché de la construction neuve. Il est ainsi complexe de la prévoir avec précision.

#### **2.1.5 Cessions, divers et remboursement par l'EFCAM : 448 750 €**

Diverses cessions sont prévues sur 2025 à hauteur de 390 000 €

10 000€ sont inscrits en « opérations pour compte de tiers ». Cela permet à la Commune, dans le cadre des opérations de ravalement de façades dans le centre-ville, de réaliser ou mandater des travaux pour le compte de particuliers.

Enfin, cette rubrique inclut l'échéance annuelle de l'EFCAM pour leur acquisition des locaux de l'ancienne bibliothèque municipale, à hauteur de 30 000€.

#### **2.1.6 Amendes de police : 130 000 €**

Cette rubrique se retrouve au chapitre 13 du BP

L'Etat rétrocède aux Communes et à leurs groupements une partie du produit des amendes de police relatives à la circulation routière dressées sur leur territoire qu'il a effectivement recouvré (article L2334-24 du CGCT).

La répartition du produit des amendes est proportionnelle au nombre de contraventions dressées l'année précédente sur le territoire de chaque commune ou groupement.

Pour l'année 2025, il est proposé d'inscrire 130 000€ afin d'être en adéquation avec le réalisé 2024.

#### **2.1.7 Emprunt : 5,03M€**

L'emprunt d'équilibre prévisionnel s'inscrit au chapitre 16 du BP.

Une fois toutes les recettes d'investissement comptabilisées, il est nécessaire d'équilibrer le budget prévisionnel au travers d'un emprunt. Aussi, pour l'année 2025 l'emprunt d'équilibre est proposé à hauteur de 5,03M€.

Comme exposé lors du ROB, la dette de la collectivité est particulièrement saine, que ce soit en termes de niveau d'endettement, de typicité d'emprunt ou encore de taux. Les offres d'emprunt sont cependant moins avantageuses actuellement qu'elles n'ont pu l'être au cours des années 2017-2021, où les taux d'intérêt étaient exceptionnellement bas. En début d'année 2025, les taux fixes sur 20 ans pour les collectivités s'établissent autour de 3,2%.

Afin de diversifier son profil de dette, la collectivité va rechercher des emprunts en adéquation avec son besoin, que ce soit au travers d'enveloppes dédiées au financement des projets ayant un impact positif sur le climat ou bien au travers de taux variables indexés sur des indices fiables comme le Livret A.

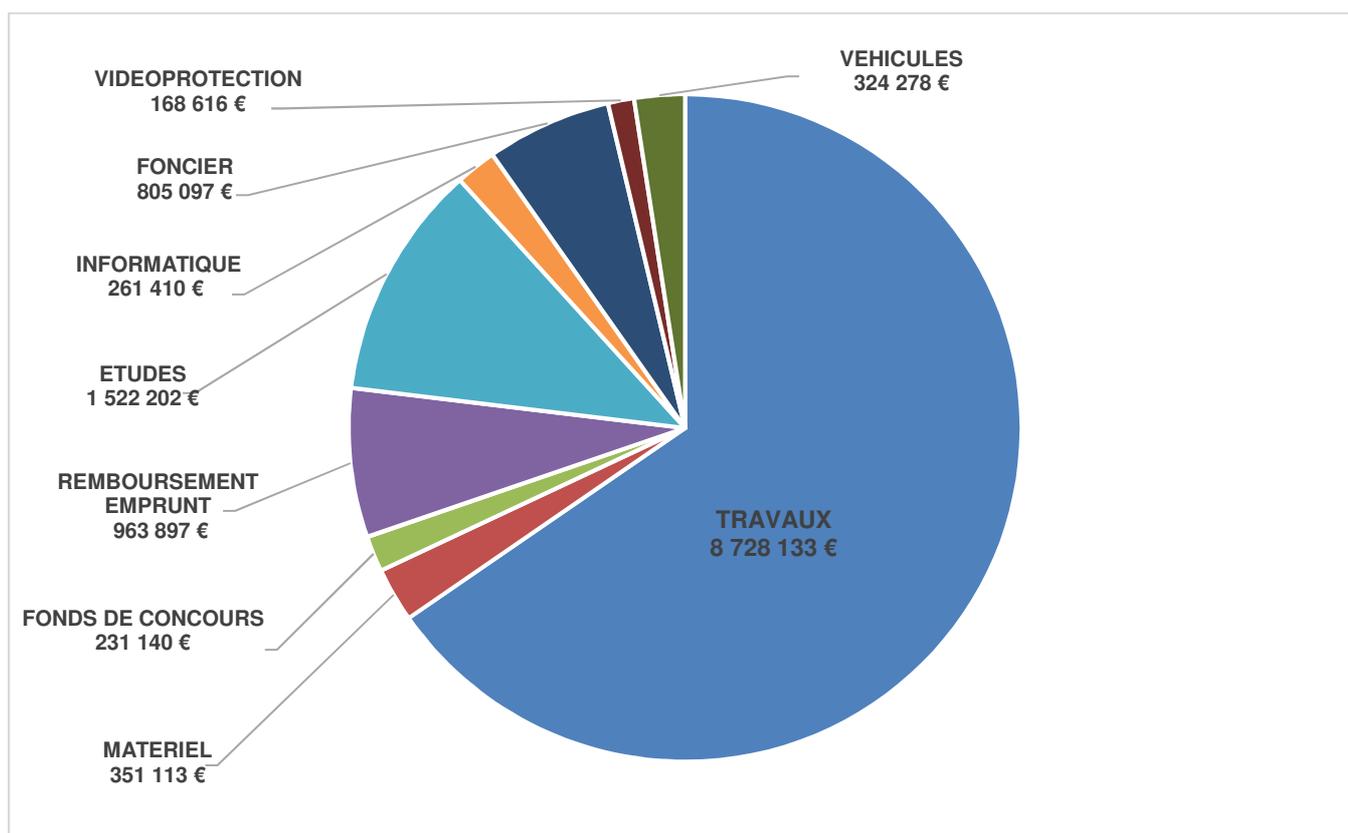
## 2.2 Dépenses d'investissement : 13,36M€

Les dépenses d'investissement 2025 reprennent un rythme plus soutenu lié au cycle d'investissement. De nouveaux projets sont en phase d'étude, d'autres en cours de réalisation et d'autres en phases d'achèvement.

Hors opérations d'ordre, la section d'investissement propose l'inscription des dépenses réelles suivantes:

	Inscriptions Nouvelles	Restes à réaliser	Total
Dépenses	12 237 505 €	1 118 381 €	13 355 886 €

Ces 13,36 M€ se répartissent de la manière suivante :



Pour 2025, la Commune poursuit ses investissements dans le cadre de la démarche « *Riom fait sa transition* » qui irrigue l'ensemble des thématiques du plan pluriannuel d'investissement (PPI).

Ainsi, de nouvelles études portant sur la réhabilitation de bâtiments communaux sont inscrites au budget mettant l'accent sur la performance énergétique.

Des travaux de dépollution des stations BURIAS et AVIA sont programmés.

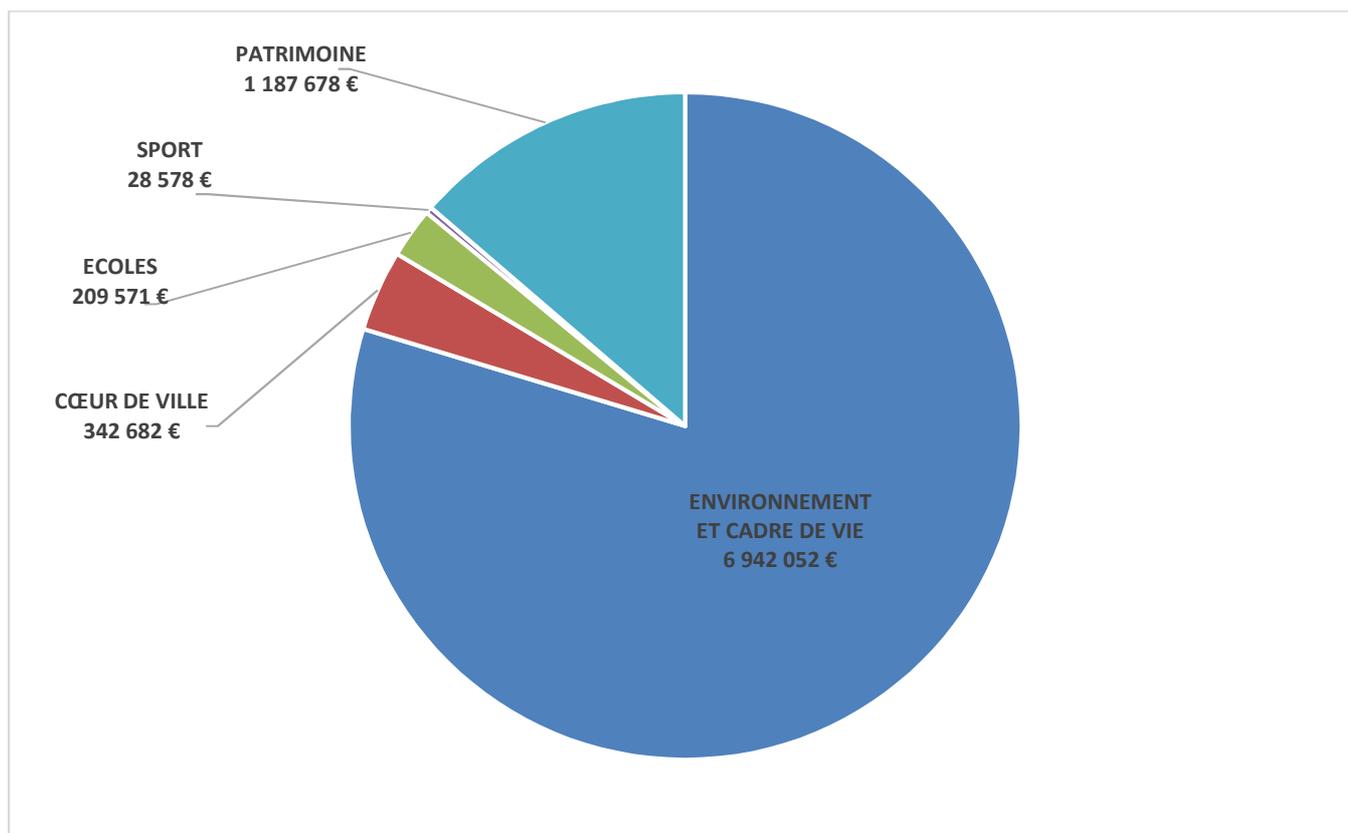
La rénovation de l'éclairage public et le passage en LED se poursuivent.

Les travaux du Quartier Dunkerque et de l'Avenue Archon Desperouses seront achevés d'ici la fin 2025 et les travaux de réhabilitation de la Place José Moron commencent cette année. L'ensemble de ces projets d'aménagement urbain prend en compte la renaturation de l'espace public.

### 2.2.1 Travaux : 8,72M€

Cette rubrique correspond au chapitre 23 du BP. Pour les travaux, 8,1M€ sont issus d'inscriptions nouvelles et 618 737€ sont issus de reports de l'année 2024.

Ces 8,72M€ se répartissent de la manière suivante :



### 2.2.1.1 Thématique Environnement et Cadre de vie : 6,94M€

Ces investissements incluent 524 858€ de reports 2024. À chaque phase des travaux, l'objectif d'améliorer la performance énergétique est intégré, depuis l'étude jusqu'à la réalisation.

En 2025, une enveloppe globale de 805 417€ est prévue pour continuer les travaux liés à l'amélioration de la performance énergétique via l'adoption de l'éclairage LED dans la Commune.

Les travaux du Quartier Dunkerque se poursuivent et s'achèveront sur 2025 avec un budget prévu de 2 074 785,97 € reports inclus. De même, les travaux rue Archon Desperouses sont inscrits à hauteur de 928 406 € reports inclus.

Sur cet exercice, les travaux de renaturation et de réhabilitation de la Place José Moron seront réalisés afin de redynamiser cet espace central du quartier du Couriat. Montant prévu au BP 2025 : 1 670 000€ (phasage sur 4 ans).

Les travaux de dépollution des anciennes stations-service BURIAS et AVIA ainsi que les travaux sur l'aire de camping-car sont inscrits pour un montant de 461 793 €.

Divers travaux au cimetière sont prévus pour 235 075 € reports inclus.

Le reste de l'enveloppe est prévu pour les grosses réparations de voirie, des travaux au Parc des Dagneaux, sur la vanne des boules et sur le réseau de chaleur Gymnase de l'Amitié pour 659 978 € reports inclus.

D'autres projets se terminent sur 2025 tels que le citypark, les travaux de VRD rue des Boules, le Parc Allée des Platanes. Il reste quelques factures à venir pour un montant de 92 146 €

### 2.2.1.2 Thématique Ecoles : 209 571€

La restructuration du groupe scolaire Jean Rostand est achevée. Il reste seulement quelques dépenses relatives aux aménagements des abords de l'établissement rendant nécessaire l'inscription d'une somme de 110 000€ au Budget 2025.

Les autres dépenses inscrites au BP 2025 concernent l'entretien du bâti scolaire existant à hauteur de 80 000 €.

Un programme de rafraîchissement est prévu pour le groupe scolaire René Cassin Et Maurice Genest, incluant la réfection des peintures et des menuiseries.

Des travaux sont prévus à la cuisine centrale à hauteur de 19571 €

### 2.2.1.3 Thématique Cœur de Ville : 342 682€

En 2025, la mise en œuvre des projets se maintient.

Des travaux sont prévus Rue de l'Hôtel de Ville pour 60 000 €.

La renaturation de la Place Félix Pérol est achevée, il ne restera que quelques factures de fin de travaux à régler pour 34 046 €.

Le projet de cheminement piéton entre la nouvelle aire de camping-car et le centre-ville sera réalisé sur 2025 pour 48 635 €.

Le projet de modification du Pré Madame et de la Place des Martyrs avec mise en place de barrières pour un stationnement payant est prévu à hauteur de 200 000€ pour commencer.

#### **2.2.2.1.4 Équipements sportifs : 28 578 €**

Après des travaux conséquents dans le domaine sportif en 2024 (rénovation du Gymnase de l'Amitié et création de City Park), 2025 est une année sans gros travaux. Seule la réfection de la piste d'athlétisme qui est en très mauvais état est prévue pour 28 578 €.

#### **2.2.2.1.5 Culture et Patrimoine 1 187 678 €**

En 2025, une attention particulière sera portée au patrimoine historique de la collectivité avec notamment la poursuite des travaux de mise aux normes électriques et de mise en conformité ERP de la Basilique Saint-Amable. Ces travaux feront l'objet d'une prévision budgétaire à hauteur de 456 635€ reports inclus.

Par ailleurs, le début de l'étude de maîtrise d'œuvre concernant la relocalisation du nouveau CTM est prévu à hauteur de 441 012 €.

Une enveloppe globale de 19 577€ sera consacrée à des travaux de réparation ponctuelle du patrimoine culturel.

Concernant les autres biens patrimoniaux, une enveloppe de 180 326 € est prévue pour la Maison des Associations, la réfection de portes, des travaux au Logis et au centre de Tir Dumoulin.

Enfin, s'ajoutent des enveloppes pour les réparations à prévoir sur le patrimoine bâti administratif et l'Hôtel de Ville à hauteur de 29 324.51 €. Sans oublier la poursuite de la numérisation des archives et de restauration des œuvres d'art prévues pour 60 822 € reports inclus.

### **2.2.2 Fonds de concours à RLV : 161 140 €**

Les fonds de concours à RLV permettent de participer, aux côtés de la communauté d'agglomération, aux projets qu'elle porte et qui présentent un intérêt communal avéré.

L'attribution de compensation en investissement suite au Pacte financier et fiscal s'élève à 161 140 € en 2025. Pour mémoire, cette attribution est progressive et augmentera chaque année pour s'établir à 460 000€ par an en 2029.

### **2.2.3 Etudes : 1 522 202 €**

Cette rubrique se retrouve dans le chapitre 20 budget communal.

Elle est portée au budget à hauteur de 1 364 764 € plus 157 438,68 € de reports.

Au cours des années passées, d'importants chantiers de travaux ont été menés à terme avec succès. Pour faire perdurer cette dynamique d'investissements fructueux, il est impératif de poursuivre des études relatives aux différents projets en cours ou à venir. Ainsi, l'année 2025 sera marquée par la concrétisation de nombreuses études, qu'elles soient pilotées en interne (et donc sans affichage budgétaire) ou bien confiées à des cabinets spécialisés pour leur mise en œuvre.

A cet égard, plusieurs prestations intellectuelles sont prévues pour l'année 2025 :

- une étude sur les friches carcérales à hauteur de 20 500 €,
- la poursuite des études de programmation sur les bâtiments « OPERA » et « Comptoir Solidaire » pour un montant total de 969 073€ ;
- D'autres études seront amorcées concernant l'aménagement du Pré Madame, la Vanne des Boules et l'école Brossolette pour environ 155 000 €.

Par ailleurs, dans le cadre de l'amélioration de la performance énergétique et du SDIE, une enveloppe de 150 000 € est prévue.

### **2.2.4 Matériel informatique, logiciels, sites internet : 261 336€**

Le matériel informatique se retrouve au sein du chapitre 21 du BP, les logiciels et création de site internet se retrouvent au chapitre 20 du BP. Les éléments sont ici regroupés pour une meilleure lisibilité.

Comme chaque année, il est nécessaire de renouveler une partie du parc informatique des écoles devenu obsolète. Ainsi une enveloppe d'un montant de 86 000€.

Dans le cadre de la convergence des services avec RLV, les commandes seront groupées afin de pouvoir bénéficier de prix plus intéressants.

Afin de garantir la sécurisation des données des collectivités, la refonte des serveurs s'avère nécessaire. Là encore, il est envisagé de regrouper les technologies des deux collectivités afin de bénéficier d'économies d'échelle et d'accroître la sûreté technologique des collectivités. Ainsi, une enveloppe de 174 610€ est inscrite en 2025 pour le renouvellement des postes et la première phase d'évolution des serveurs.

Par ailleurs, le site internet de la Commune fait l'objet d'une refonte totale. De plus, la création d'un site internet dédié aux friches et d'un autre pour les archives municipales a été actée. Ces opérations sont évaluées aux alentours de 110 000€.

L'achat de matériel de téléphonie est prévu à hauteur de 33 350 € pour renouveler le parc vieillissant.

## **2.2.5 Acquisitions immobilières : 569 550 €**

Cette rubrique se retrouve au sein du chapitre 21 du BP.

Un programme d'acquisitions foncières est prévu pour un montant total de 515 000 € pour 2025 avec notamment l'acquisition du restaurant inter entreprise (125 000 €) et du domaine de LALUAS (255 000 €).

Et, comme chaque année, 54 550 € sont inscrits afin d'enrichir la réserve foncière visant à la préservation de la ceinture verte et afin d'honorer les frais de notaire des actes passé récemment.

## **2.2.6 Acquisitions mobilières : 461 323€**

Cette rubrique se retrouve au sein du chapitre 21 du BP.

Ces acquisitions concernent l'amélioration et le renouvellement des moyens du service public. Ils permettent d'assurer le bon fonctionnement des services au quotidien, en particulier des régies qui effectuent un grand nombre de missions en interne. Dès lors, les agents doivent pouvoir disposer d'un matériel de qualité afin de garantir leur sécurité dans leur travail et la bonne exécution de leurs missions.

En matériel de voirie, une enveloppe de 20 325 € est prévue.

Concernant le renouvellement du mobilier (services, logement urgence, Loubeyrat, restaurant scolaire et prévention), une enveloppe de 22 850 € est prévue.

Le renouvellement ou l'acquisition de nouveau matériel pour l'ensemble des services est prévu à hauteur de 418 148 € dont 76 689 € de reports.

### **2.2.6.1 Véhicules et service garage : 348 278€**

Le programme pluriannuel de remplacement des véhicules communaux concerne, pour l'année 2025, uniquement des véhicules légers. Nos obligations en matière de véhicules « propres » sont intégrées à la prévision budgétaire.

### **2.2.6.2 Vidéoprotection : 176 795€**

Le renouvellement du parc de caméras de vidéoprotection afin d'assurer la sécurisation des espaces publics est inscrit au budget à hauteur de 168 616€ plus une enveloppe de 8 179 € pour du renouvellement de matériel.

## **2.2.7 Remboursements d'emprunts : 963 737 €**

Cette rubrique correspond au chapitre 16 du BP.

L'année 2025 verra le remboursement de 813 896 € de capital des emprunts en cours de vie.

## Conclusion

---

Le budget de la Commune de Riom pour l'année 2025 s'inscrit dans la continuité du Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) présenté en février dernier. Ce budget, construit dans un contexte mouvant, contraint et incertain, témoigne de nouveau d'une ambition forte en termes de réalisation de projets, ainsi qu'en atteste le niveau d'investissement projeté à hauteur de 11,3M€ sur 2025.

Cette démarche ambitieuse implique une collaboration étroite et un engagement accru des services de la collectivité afin d'assurer la maîtrise des budgets de fonctionnement, condition *sine qua non* pour réaliser les projets d'investissement tout en maintenant un équilibre financier durable.

En outre, la Ville peut continuer de s'appuyer sur ses partenaires institutionnels pour bénéficier d'un soutien financier significatif sur les opérations d'investissement.

Ce budget se veut à la fois ambitieux en termes d'investissement, vertueux en termes environnemental et qualitatif en œuvrant au développement du service public à ses citoyens.